



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4734

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les mesures annoncees dans le cadre de la reduction des depenses de sante. Le plan de redressement de l'assurance maladie, en allégeant les depenses des regimes obligatoires, ne va pas manquer d'engendrer un transfert de ces charges vers les organismes mutualistes. C'est ainsi que les salaries, qui doivent deja faire face a l'accroissement des prelevements obligatoires, auront a supporter egalement l'augmentation des cotisations de leurs mutuelles. Les effets de telles mesures vont inévitablement induire la reduction de l'acces aux soins des plus demunis et souligner les inegalites economiques des assures sociaux. Plutot que d'operer des choix conjoncturels qui limitent les droits en matiere de sante, il lui demande si elle n'estimerait pas preferable d'engager une reforme structurelle et profonde du financement de la securite sociale qui ne repose plus uniquement sur les seuls affilies.

Texte de la réponse

Devant l'ampleur des deficits sociaux, le Gouvernement a mis au point un plan de redressement et de sauvegarde qui fait appel a l'effort de chacun. Ce plan doit permettre le reequilibrage des comptes de la securite sociale afin d'assurer a tous l'acces a des soins de qualite. L'effort demande aux assures sociaux, qui porte essentiellement sur les soins de ville et ne touche pas les malades exoneres du ticket modérateur, aux medecins et au secteur hospitalier, permettra d'ici a la fin de l'annee 1994 une economie de 32 milliards de francs et favorisera le retour de l'equilibre financier, sans lequel il n'y aurait pas d'amélioration possible. Par ailleurs, la convention medicale qui vient d'etre agreee par le Gouvernement est desormais un instrument susceptible de maintenir les principes de la medecine liberale, et de concourir a une maitrise medicalisee des depenses de sante. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, ce sont les categories de nos concitoyens les plus dependantes de la protection sociale qui, a terme, auraient ete de nouveau penalisees si le Gouvernement ne s'etait pas engage dans cette voie du redressement et n'avait pris les mesures necessaires. Enfin, le Gouvernement est par ailleurs favorable, a moyen terme, a un elargissement sensible du financement des prestations maladie au-dela des seuls revenus du travail et etudie actuellement cette possibilite. Cette forme de financement n'est pas, bien sur, exclusive d'une meilleure maitrise des depenses de sante.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4734

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2381

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 479